

**Coronavirus – Covid-19**  
*Nouvelles mesures – point de situation*

Le 27 avril 2020

Madame, Monsieur,

Quarante-deuxième jour du confinement.

Les nouvelles :

- Plan de déconfinement et conseils pour la reprise
- Délais de procédure en droit du travail
- Arrêts de travail dérogatoires
- Travaux
- Hôtellerie et restauration
- Confirmation en appel dans l'affaire Amazon
- Renault
- Air France – KLM
- FNE-Formation
- L'avis de la CNIL sur l'application StopCovid
- Fiches conseils métiers
- Numéro spécial Covid-19 de l'AFDT

**1. Plan de déconfinement**

Le premier Ministre Edouard Philippe détaillera mardi à 15 heures devant l'Assemblée "*la stratégie nationale du plan de déconfinement*". Cette présentation (groupée avec une autre déjà prévue sur l'application de traçage "Stop Covid") sera suivie d'un débat et d'un vote.

[Source les Echos](#)

[Source Francetvinfo](#)

Ce plan de déconfinement devrait s'écartier sur un certain nombre de points (notamment la réouverture des écoles) des préconisations émises par le Conseil Scientifique dans son avis du 20 avril, rendu public samedi 25 avril.

[Source Avis du Conseil Scientifique](#)

Sans attendre le plan de déconfinement du Gouvernement, les députés du Parti Républicain a présenté dans un document de 24 pages publié par dimanche par le JDD, 50 propositions pour sortir du confinement et relancer l'économie.

[Source Le Figaro](#)

[Source le JDD](#)

Enfin, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) a publié un guide pour accompagner les employeurs dans la préparation de la reprise d'activité.

Disponible seulement en anglais, ce document prodigue des conseils sur l'évaluation des risques et mesures appropriées (réduire l'exposition au virus, reprendre l'activité après une période de fermeture, faire face à un fort taux d'absentéisme, gérer le télétravail), l'implication des représentants du personnel, la prise en charge des salariés contaminés, ainsi que la planification et le retour d'expérience pour l'avenir.

L'Agence recense l'ensemble des guides élaborés par les autorités nationales, par secteur d'activité.

[EU-Osha, Guide de la reprise](#)

## **2. Vente de masques en pharmacie**

Un arrêté publié au JO ce dimanche autorise les pharmacies à vendre des masques grand public, dits «*alternatifs*». Par ailleurs, le taux de TVA des gels hydroalcooliques a baissé, avec une incidence sur leur prix.

[Source le Parisien](#)

[Source JO](#)

## **3. Délais de procédure en droit du travail : rupture conventionnelle, demande d'autorisation de licenciement...**

Depuis plusieurs semaines, nous étions dans l'incertitude sur le sort des procédures d'homologation de ruptures conventionnelles.

En effet, les articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 ont suspendu les délais de procédure administrative en cours à la date du 12 mars 2020.

Un décret du 24 avril 2020 vient porter dérogation au principe de suspension des délais dans le domaine du travail et de l'emploi.

Il résulte de ce décret que, depuis le 26 avril 2020, les délais reprennent leur cours pour les catégories d'actes, de procédure et d'obligations suivantes :

- validation ou homologation d'un plan de sauvegarde de l'emploi ;
- homologation de la rupture conventionnelle individuelle ;
- notification de la décision de validation d'une rupture conventionnelle collective ;
- instruction de la demande de dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail ;
- instruction par l'autorité administration de la demande de dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail ;
- notification de la décision de l'inspecteur du travail d'autoriser le recours aux horaires individualisés ;
- décision de l'inspecteur du travail sur la demande d'autorisation de dépassement de la durée maximale quotidienne de travail ;
- décision de l'inspecteur du travail sur la demande de dérogation à la durée minimale de repos quotidien ;
- décision de l'inspecteur du travail sur la demande d'autorisation de dépassement de la durée maximale quotidienne de travail, en cas de recours aux équipes de suppléance ;
- dérogation accordée par l'inspecteur du travail pour autoriser l'organisation du travail de façon continue et l'attribution du repos hebdomadaire par roulement, à défaut d'accord ;
- décision de l'inspecteur du travail pour autoriser le recours aux équipes de suppléance, à défaut d'accord ;
- décision de l'inspecteur du travail pour autoriser le dépassement de la durée quotidienne du travail pour un travailleur de nuit, en cas de circonstances exceptionnelles ;
- décision prise par l'inspecteur du travail pour autoriser une période de travail de nuit différente de celle prévue, à défaut de stipulation conventionnelle définissant la période de travail de nuit ;
- décision prise par l'inspecteur du travail d'autoriser l'affectation à un poste de nuit, en cas de travail de nuit ;
- décision prise par l'inspecteur du travail d'autoriser une dérogation aux durées maximales quotidiennes et hebdomadaires du travail, s'agissant des jeunes travailleurs ;
- décision prise par l'inspecteur du travail d'autoriser le travail de nuit, s'agissant des jeunes travailleurs, dans certains secteurs ;
- possibilité pour l'administration d'émettre des observations à compter du dépôt d'un accord d'épargne salariale ;
- mise en demeure de l'employeur par le Directeur constatant que le travailleur est soumis à une situation dangereuse ;

- mise en demeure de l'employeur par l'agent de contrôle de l'inspection du travail pour se conformer aux prescriptions des décrets mentionnés aux articles L. 4111-6 et L. 4321-4 ;
- mise en demeure de l'employeur par l'agent de contrôle de l'inspection du travail constatant que le travailleur est exposé à un agent chimique cancérogène, mutagène ou toxique ;
- demande de procéder à la vérification de la conformité de l'aération et de l'assainissement des locaux de travail ;
- demande de procéder à la vérification de la conformité de l'éclairage des lieux de travail ;
- demande de procéder à la vérification des équipements de travail et moyens de protection ;
- demande de procéder à la vérification du respect des valeurs limites d'exposition professionnelle ;
- demande de procéder à un contrôle des niveaux d'empoussièvement en fibres d'amiante ;
- demande de procéder à la vérification du respect des obligations relatives à la prévention des risques d'exposition au bruit ;
- demande de procéder à la vérification du respect des obligations relatives à la prévention des risques d'exposition aux vibrations mécaniques ;
- demande de procéder à la vérification du respect des dispositions relatives aux rayonnements ionisants ;
- demande de procéder à la vérification du respect des dispositions relatives aux rayonnements optiques artificiels ;
- demande de procéder au contrôle technique des valeurs limites d'exposition aux champs électromagnétiques ;
- demande de procéder à la vérification de la conformité de tout ou partie des installations électriques fixes ou temporaires ;
- demande d'analyses de l'agent de contrôle de l'inspection du travail ;
- décision d'autorisation de la reprise de travaux après mise à l'arrêt temporaire ;
- décision d'autorisation de la reprise de l'activité après mise à l'arrêt temporaire.

[Décret n° 2020-471 du 24 avril 2020 portant dérogation au principe de suspension des délais pendant la période d'état d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 dans le domaine du travail et de l'emploi](#)

#### **4. Arrêts de travail dérogatoires**

Selon les Echos, l'Assurance Maladie a enregistré environ 250.000 demandes d'arrêt de travail « personnes vulnérables » depuis l'ouverture du téléservice. Mais une partie significative d'entre elles ont été rejetées.

Plusieurs sources syndicales avancent un taux allant jusqu'à 30 % de refus. « *Dans près de trois demandes sur quatre, [la caisse nationale] identifie effectivement que l'état de santé de l'assuré justifie bien un arrêt de travail et le délivre* », affirme la CNAM. Ce qui revient à un taux de refus d'un peu plus d'une demande sur quatre.

L'Assurance Maladie contrôle en effet que la personne demandeuse est bien à la fois atteinte d'une des pathologies mentionnées dans une liste établie par le Haut Conseil de la Santé Publique et en affection de longue durée.

[Source Les Echos](#)

## 5. Travaux

Certains commerces devront engager des travaux à la sortie du confinement afin de réaménager leurs locaux.

Pour faciliter la réalisation de ces travaux, l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 apporte une dérogation à la règle de suspension des délais d'instruction des autorisations de travaux et des autorisations sanctionnant les règles de sécurité incendie et d'accessibilité des établissements recevant du public.

Ces délais reprendront leur cours au 24 mai 2020, et non plus au 24 juin, comme initialement prévu.

[Source RF](#)

## 6. Hôtellerie et restauration

Il faudra encore patienter pour connaître la date à laquelle les cafés, restaurants et bars pourront rouvrir.

La décision sera prise à la fin du mois de mai, a déclaré Bruno Le Maire à la suite d'une réunion tenue à l'Elysée avec les professionnels du secteur.

Dans cette attente, plusieurs mesures ont été annoncées pour soutenir les établissements :

- une extension du fonds de solidarité aux entreprises employant jusqu'à 20 salariés et réalisant jusqu'à 2 millions d'euros de chiffre d'affaires (alors que ces seuils resteront à 10 salariés et 1 million de CA pour les autres entreprises) ;
- au titre de ce fonds de solidarité, un doublement du plafond de l'aide à 10 000 € ;

- la confirmation de l'annulation par les grands bailleurs des loyers des trois derniers mois pour les TPE ayant été obligées de fermer ;
- une médiation entre les fédérations de bailleurs professionnels et les fédérations de commerçants ([ici](#)).

Par ailleurs, le ministre de l'Economie et des Finances a salué le travail des restaurateurs ayant élaboré un Guide des bonnes pratiques dont le contenu sera étudié avec le ministère du Travail.

Dans ce guide, l'on trouve des mesures telles que l'espacement des tables d'au moins un mètre, la limitation des réservations à huit personnes, l'obligation pour les personnels de se laver les mains toutes les 30 minutes...

[Source France Info](#)

## **7. Décision de la Cour d'appel dans l'affaire Amazon**

Le 14 avril dernier, le tribunal judiciaire de Nanterre, saisi par SUD, avait ordonné à Amazon de limiter son activité aux marchandises essentielles (hygiène, médical, alimentaire), dans l'attente d'une évaluation des risques inhérents à l'épidémie sur ses entrepôts.

A la suite de cette décision, assortie d'une astreinte fixée à un million d'euros par jour et par infraction constatée, Amazon a fait appel et décidé de fermer ses entrepôts situés en France.

Le 24 avril, la cour d'appel de Versailles a confirmé l'ordonnance en ce qu'elle a ordonné à la société de procéder, en y associant les représentants du personnel, à l'évaluation des risques professionnels inhérents à l'épidémie de Covid-19 sur l'ensemble des entrepôts ainsi qu'à la mise en œuvre des mesures prévues à l'article L. 4121-1 du Code du travail en découlant.

Les juges soulignent qu'il appartenait à Amazon de consulter son CSE central dans le cadre de l'évaluation des risques, comprenant la modification du DUER, puis la mise en œuvre des mesures appropriées, sans écarter les CSE d'établissement qui devaient aussi être consultés.

Ils relèvent l'absence de prise en compte des risques psychosociaux dans l'évaluation effectuée par Amazon : « *la société Amazon qui aurait pu solliciter des conseils extérieurs pour l'accompagner dans sa démarche ne justifie pas de sa volonté de procéder à une évaluation des risques de qualité à la hauteur des enjeux d'une pandémie, selon une approche pluridisciplinaire et en concertation étroite avec les salariés, premiers acteurs de leur sécurité sanitaire* ».

Les mesures de sécurité prises par Amazon sont toujours jugées comme insuffisantes : « *Bien qu'alertée par les syndicats représentatifs et les inspecteurs du travail, la direction de l'entreprise a pris des mesures au jour le jour, sans plan d'ensemble maîtrisé comme l'exigeaient le volume très important des effectifs présents sur chaque site, les mouvements de masse à l'occasion des rotations de personnel à la prise de chaque service (matin, après-midi, nuit et fins de semaine) et l'intervention d'entreprises extérieures, notamment les transporteurs routiers* ».

Il est jugé qu'Amazon n'a pas satisfait à son obligation de formation qui doit être individualisée selon les postes de travail.

S'agissant des mesures mises en œuvre au cours des dernières semaines, notamment depuis la fermeture des sites, la cour d'appel salue la démarche mais relève que les DUER ne sont pas finalisés sur plusieurs sites et que le CSE central n'a pas été préalablement consulté.

Les mesures décidées par le juge de première instance sont toutefois assouplies sur deux points.

D'une part, s'il est de nouveau enjoint à Amazon de restreindre ses activités aux opérations de réception des marchandises, de préparation et d'expédition de certains produits, la liste des activités permises s'étoffe puisque les rayons concernés sont : high-tech, informatique, bureau ; « tout pour les animaux » dans la rubrique maison, bricolage, animalerie ; « santé et soins du corps », « homme », « nutrition », « parapharmacie » dans la rubrique « beauté, santé et bien-être » ; épicerie, boissons et entretien.

D'autre part, le montant de l'astreinte, pour chaque réception, préparation et/ou expédition de produits non autorisés, est réduit à 100 000 euros.

[Cour d'appel de Versailles, 24 avril, communiqué Amazon](#)

[Cour d'appel de Versailles, 24 avril 2020, Amazon France Logistique SAS](#)

Amazon a annoncé que ses entrepôts resteraient fermés jusqu'au mardi 28 avril inclus, les salariés continuant à bénéficier d'un maintien de leur rémunération ([ici](#)).

## **8. Reprises chez Renault**

Renault annonce la réouverture de son usine d'assemblage de Flins ce mardi 28 avril.

Ses sites de mécanique de Cléon, du Mans et de Choisy-le-Roi avaient déjà repris, avec un effectif réduit.

A Flins, pour le premier jour de reprise, seul l'encadrement sera présent. L'usine de Sandouville réouvrira également cette semaine.

Au plan local, le suivi de l'application du protocole sanitaire s'effectue avec les organisations syndicales.

[Source La Croix](#)

#### **9. PDV au sein de Air France – KLM**

Frappé de plein fouet par la crise sanitaire (le groupe perd 25 millions d'euros par jour), Air France – KLM va bénéficier d'une aide étatique massive, et inédite dans le secteur aérien.

L'Etat français apportera une aide de 7 milliards d'euros à Air France : l'enveloppe se compose de 4 milliards d'euros de prêts bancaires garantis par l'Etat à hauteur de 90 %, octroyés par un syndicat de six banques à Air France-KLM et Air France, d'une maturité d'un an, renouvelable deux fois un an, et d'un prêt direct de l'Etat-actionnaire de 3 milliards à Air France-KLM, d'une maturité de 4 ans, avec deux options d'extension d'un an consécutives. L'Etat néerlandais apportera une aide à KLM pour un montant estimé entre 2 et 4 milliards d'euros ([ici](#)).

En contrepartie de ces aides, le groupe s'est engagé à accélérer son plan de transformation.

Dans un entretien aux Echos ([ici](#)), le PDG, Benjamin Smith, n'envisage pas un retour du trafic à la normale avant deux ans. De nombreuses lignes interrégionales devraient être supprimées. La flotte sera réduite.

Au plan social, un plan de départs volontaires devrait être mis en place. Pour les salariés restant dans le groupe, des formations seront proposées et les mutations seraient encouragées.

#### **10. FNE-Formation**

Dans le cadre de la crise du Covid-19, le dispositif FNE-Formation est renforcé de manière temporaire afin de répondre aux besoins des entreprises par la prise en charge des coûts pédagogiques des formations dispensées aux salariés en activité partielle. Il est accessible à toutes les entreprises qui ont des salariés en chômage partiel, par une simple convention signée entre l'entreprise et la Direccte.

Un questions-réponses du ministère du Travail énonce les règles à suivre.

Il est rappelé que toutes les entreprises et tous les salariés, sauf les alternants, sont éligibles.

Une entreprise qui souhaite recourir au dispositif peut s'adresser à la Direccte ou à l'OPCO si celui-ci a conventionné avec la Direccte.

Sur les formations éligibles, le domaine est très large, à l'exclusion des formations obligatoires et des formations par alternance ou apprentissage. La formation doit permettre au salarié de développer des compétences et renforcer son employabilité, quel que soit le domaine concerné. Sa durée ne saurait excéder le nombre d'heures en activité partielle.

Hors activité partielle, les conventions FNE traditionnelles sont suspendues, à l'exception de celles pour lesquelles des travaux préparatoires ont déjà été engagés.

A titre exceptionnel, la Direccte est autorisée à conventionner avec des entreprises hors activité partielle pour toute demande intervenant avant le 31 mai 2020 et selon les mêmes conditions d'intervention que le nouveau dispositif, c'est-à-dire à hauteur de 100 % des coûts pédagogiques. Dans ce cas, la rémunération du bénéficiaire est à la charge de l'employeur.

Le FNE-Formation prend en charge l'ensemble des coûts pédagogiques à l'exception de la rémunération du salarié qui fait l'objet de l'indemnité d'activité partielle. Dans la mesure où les formations se font en principe à distance, il n'y a pas lieu à frais annexes.

A partir de 1 500 € par salarié, une instruction plus approfondie de la demande de formation sera effectuée, notamment sur les coûts horaires pratiqués par l'organisme de formation.

Les actions mises en place à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 pourront être prises en charge de manière rétroactive, à condition d'être intervenues pendant le placement en activité partielle des salariés concernés.

L'entreprise devra s'engager à maintenir dans l'emploi les salariés formés pendant une durée au moins égale à la durée de la convention.

En cas de reprise d'activité en cours de formation, le FNE-Formation poursuit sa prise en charge, mais le salarié sort de l'activité partielle et suit sa formation sur le

temps de travail (avec une rémunération par l'employeur à 100%) ou, avec son accord, hors temps de travail.

#### Questions-réponses FNE-Formation

##### **11. Avis de la CNIL sur l'application StopCovid**

La CNIL a été saisie d'une demande d'avis sur l'éventuelle mise en œuvre de « StopCovid » : une application de suivi de contacts dont le téléchargement et l'utilisation reposeraient sur une démarche volontaire. Les membres du collège de la CNIL se sont prononcés le 24 avril 2020.

Dans le contexte exceptionnel de gestion de crise, la CNIL estime le dispositif conforme au Règlement général sur la protection des données (RGPD) si certaines conditions sont respectées. Elle relève qu'un certain nombre de garanties sont apportées par le projet du gouvernement, notamment l'utilisation de pseudonymes.

La CNIL appelle cependant à la vigilance et souligne que l'application ne peut être déployée que si son utilité est suffisamment avérée et si elle est intégrée dans une stratégie sanitaire globale. Elle demande certaines garanties supplémentaires. Elle insiste sur la nécessaire sécurité du dispositif, et fait des préconisations techniques.

La CNIL estime que l'application peut être déployée, conformément au RGPD, si son utilité pour la gestion de la crise est suffisamment avérée et si certaines garanties sont apportées. En particulier, son utilisation doit être temporaire et les données doivent être conservées pendant une durée limitée. La CNIL recommande donc que l'impact du dispositif sur la situation sanitaire soit étudié et documenté de manière régulière, pour aider les pouvoirs publics à décider ou non de son maintien.

Dans son avis, la CNIL rappelle que l'utilisation d'applications de recherche des contacts doit s'inscrire dans une stratégie sanitaire globale et appelle, sur ce point, à une vigilance particulière contre la tentation du « solutionnisme technologique ». Elle souligne que son efficacité dépendra, notamment, de sa disponibilité dans les magasins d'application (appstore, playstore...), d'une large adoption par le public et d'un paramétrage adéquat.

Elle demande à pouvoir se prononcer à nouveau après la tenue du débat au Parlement, afin d'examiner les modalités définitives de mise en œuvre du dispositif, s'il était décidé d'y recourir.

[Délibération n° 2020-046 du 24 avril 2020 portant avis sur un projet d'application mobile dénommée « StopCovid »](#)

## 12. Fiches conseils métiers

Le ministère du Travail publie des fiches à destination des entreprises afin d'apporter des conseils sur les mesures de prévention à prendre.

Pour la première fois, une fiche transversale est publiée, pour la gestion des locaux communs et des vestiaires :

- [Fiche "Gestion des locaux communs et vestiaires"](#)

En outre, de nouvelles fiches sectorielles ont été mises en ligne :

- [Fiche "Travail en cabinet vétérinaire"](#)
- [Fiche "Travail en boucherie, charcuterie, traiteur"](#)
- [Fiche "Employé de centre de tri ou d'incinération"](#)
- [Fiche "Location de matériel et d'engins"](#)

## 13. Numéro spécial Covid-19 de l'AFDT

L'AFDT (Association française de droit du travail et de la sécurité sociale) publie en libre accès un numéro spécial « Covid 19 et droit du travail » avec de nombreuses contributions étrangères et françaises : quelles mesures sont prises en France et dans différents pays ? Ces mesures auront-elles un impact durable ?

Des universitaires français et étrangers y apportent leurs analyses.

### [AFDT - Un droit du travail de l'urgence ?](#)

## 14. L'intégrale (ou presque) des textes relatifs aux mesures sociales liées au COVID-19

**NB : nous actualisons en ce moment la liste de nos références. Certains liens peuvent dysfonctionner ou certaines dispositions peuvent avoir été abrogées**

Informations officielles sur l'épidémie

- ✓ <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Lois

- ✓ [Loi de finances rectificative](#)
- ✓ [Loi de finances rectificative 2](#)
- ✓ [Loi ordinaire d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19](#)
- ✓ [Loi organique d'urgence](#)

Ordonnances

- ✓ [Dossier presse du gouvernement](#)

- ✓ [Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-309 du 25 mars 2020 relative à la garantie de financement des établissements de santé et aux régimes complémentaires obligatoires de sécurité sociale](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-310 du 25 mars 2020 portant dispositions temporaires relatives aux assistants maternels et aux disponibilités d'accueil des jeunes enfants](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-311 du 25 mars 2020 relative à l'adaptation temporaire des règles d'instruction des demandes et d'indemnisation des victimes par l'Office national d'indemnisation des victimes d'accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales et par le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-312 du 25 mars 2020 relative à la prolongation de droits sociaux](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-322 du 25 mars 2020 adaptant temporairement les conditions et modalités d'attribution de l'indemnité complémentaire prévue à l'article L. 1226-1 du code du travail et modifiant, à titre exceptionnel, les dates limites et les modalités de versement des sommes versées au titre de l'intéressement et de la participation](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-324 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421-2 du code du travail](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-328 du 25 mars 2020 portant prolongation de la durée de validité des documents de séjour](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-385 du 1er avril 2020 modifiant la date limite et les conditions de versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-386 du 1er avril 2020 adaptant les conditions d'exercice des missions des services de santé au travail à l'urgence sanitaire et modifiant le régime des demandes préalables d'autorisation d'activité partielle](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-388 du 1er avril 2020 relative au report du scrutin de mesure de l'audience syndicale auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés et à la prorogation des mandats des conseillers](#)

prud'hommes et membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles

- ✓ Ordonnance n° 2020-389 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence relatives aux instances représentatives du personnel
- ✓ Ordonnance n° 2020-405 du 8 avril 2020 portant diverses adaptations des règles applicables devant les juridictions de l'ordre administratif
- ✓ Ordonnance n° 2020-428 du 15 avril 2020 portant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19
- ✓ Ordonnance n° 2020-427 du 15 avril 2020 portant diverses dispositions en matière de délais pour faire face à l'épidémie de covid-19
- ✓ Ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire
- ✓ Ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19

Questions-réponses thématiques

- ✓ Questions-réponses prime exceptionnelle
- ✓ Questions-réponses Mesures de prévention dans l'entreprise contre le COVID-19 - Masques
- ✓ Questions-réponses service de santé au travail
- ✓ Questions-réponses responsabilité de l'employeur - droit de retrait
- ✓ Questions-réponses télétravail
- ✓ Questions-réponses mesures de prévention hors Covid
- ✓ Questions-réponses garde d'enfants et personnes vulnérables
- ✓ Questions-réponses indemnisation chômage
- ✓ Questions-réponses formation professionnelle
- ✓ Questions-réponses apprentissage
- ✓ Questions-réponses FNE-Formation
- ✓ Questions-réponses activité partielle
- ✓ Questions-réponses adaptation de l'activité, congés, mise à disposition
- ✓ Questions-réponses dialogue social au sein de l'entreprise
- ✓ Questions-réponses embauche, démission, sanctions, licenciement
- ✓ Questions-réponses employeurs inclusifs
- ✓ Questions-réponses fonds social européen

Organisation du travail

- ✓ Questions-réponses Ministère du Travail
- ✓ Communication du Ministère du travail : les obligations des employeurs
- ✓ Communiqué du Ministère du travail précisant les modalités d'organisation du travail à adopter
- ✓ Anact : coronavirus quels enjeux de conditions de travail
- ✓ INRS : COVID-19 et entreprises – foire aux questions

- ✓ [Mise à disposition](#)
- ✓ [Sécurité et santé des travailleurs : les obligations générales de l'employeur et sa responsabilité](#)
- ✓ [Guide du télétravail pour les franciliens](#)

#### Dialogue social

- ✓ [Décret n° 2020-419 du 10 avril 2020 relatif aux modalités de consultation des instances représentatives du personnel pendant la période de l'état d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Décret n° 2020-441 du 17 avril 2020 relatif aux délais d'extension des accords de branche ayant pour objet de faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19](#)

#### Inspection du travail

- ✓ [Instruction DGT du 17 mars 2020 relative au traitement des demandes d'autorisation de licenciement ou de transfert du contrat de travail des salariés protégés durant la période crise liée à la pandémie covid-19 ainsi qu'à l'instruction des recours hiérarchiques](#)
- ✓ [Note DGT du 30 mars 2020 relative aux modalités d'intervention du système d'inspection du travail dans les entreprises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Instruction DGT du 7 avril 2020 relative au traitement des demandes d'autorisation de rupture ou de transfert du contrat de travail des salariés protégés durant la période de l'état d'urgence justifié par la pandémie COVID-19, ainsi qu'à l'instruction des recours hiérarchiques contre les décisions prises dans ce domaine](#)

#### Organisation juridictionnelle

- ✓ [Circulaire de présentation des dispositions du titre I de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période](#)
- ✓ [Circulaire de présentation de l'ordonnance n° 2020-304 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles applicables aux juridictions de l'ordre judiciaire statuant en matière non pénale et aux contrats de syndic de copropriété.](#)

#### Santé au travail

- ✓ [Instruction DGT du 17 mars 2020 relative au fonctionnement des services de santé au travail pendant l'épidémie de Covid 19](#)
- ✓ [Instruction DGT du 2 avril 2020 relative à l'activité des services de santé au travail inter-entreprises et de leurs personnels pendant l'épidémie de Covid-19](#)

- ✓ [Décret n° 2020-410 du 8 avril 2020 adaptant temporairement les délais de réalisation des visites et examens médicaux par les services de santé au travail à l'urgence sanitaire](#)

Fiches métier

- ✓ [Fiche "Gestion des locaux communs et vestiaires"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans le maraîchage"](#)
- ✓ [Fiche "travail circuit court - amap - vente à la ferme"](#)
- ✓ [Fiche "Activités agricoles"](#)
- ✓ [Fiche "Chantiers de travaux agricoles"](#)
- ✓ [Fiche "Travail saisonnier"](#)
- ✓ [Fiche "Activité viticole et/ou de vinification"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans la conchyliculture et la mytiliculture"](#)
- ✓ [Fiche "Travail en cabinet vétérinaire"](#)
- ✓ [Fiche "Travail filière cheval"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans l'élevage"](#)
- ✓ [Fiche "Travail en abattoir"](#)
- ✓ [Fiche "Travail sur un chantier de jardins espaces verts"](#)
- ✓ [Fiche "Travail en boucherie, charcuterie, traiteur"](#)
- ✓ [Fiche "Travail en drive"](#)
- ✓ [Fiche "Travail en caisse"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans un commerce de détail"](#)
- ✓ [Fiche "Travail en boulangerie"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans la restauration collective ou la vente à emporter"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans l'hôtellerie - femme et valet de chambre "](#)
- ✓ [Fiche "Réceptionniste ou veilleur de nuit"](#)
- ✓ [Fiche "Prestataire d'entretien de locaux"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans la collecte des ordures ménagères"](#)
- ✓ [Fiche "Employé de centre de tri ou d'incinération"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans la blanchisserie industrielle"](#)
- ✓ [Fiche "Agent de maintenance"](#)
- ✓ [Fiche "Location de matériel et d'engins"](#)
- ✓ [Fiche "Plombier - Installateur sanitaire"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans le dépannage - Intervention à domicile"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans une station-service"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans un garage"](#)
- ✓ [Fiche "Conseiller clientèle et/ou personnel d'accueil dans le secteur de la banque"](#)
- ✓ [Fiche "Opérateur en centre d'appels"](#)
- ✓ [Fiche "Chauffeur livreur"](#)
- ✓ [Fiche "Agent de sécurité"](#)
- ✓ [Fiche "Agent funéraire"](#)
- ✓ [Guide BTP](#)

- ✓ [Guide filière bois](#)
- ✓ [Bonnes pratiques transport de fonds](#)
- ✓ [Guide des bonnes pratiques du transport routier de marchandises et des prestations logistiques](#)

#### URSSAF

- ✓ [FAQ Urssaf](#)
- ✓ [Communiqué URSSAF absence de prélèvement de l'échéance mensuelle du 20 mars](#)
- ✓ [Communiqué Acoss du 23 mars](#)
- ✓ [Urssaf report échéances 15 avril](#)
- ✓ [Urssaf : action sociale pour les travailleurs indépendants](#)
- ✓ [Urssaf : des mesures exceptionnelles pour l'échéance du 20 avril](#)

#### Economie / Impôt

- ✓ [Communiqué du ministère de l'économie sur les mesures d'aide aux entreprises en matière de cotisations sociales et d'impôt](#)
- ✓ [FAQ MINEFI](#)
- ✓ [Tenir son AG et respecter les délais comptables dans le contexte de la crise du Covid-19](#)
- ✓ [Prêt garanti par l'Etat](#)
- ✓ [Engagement de responsabilité pour les grandes entreprises bénéficiant de mesures de soutien en trésorerie](#)
- ✓ [Les mesures de soutien aux entreprises](#)
- ✓ [Plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices](#)
- ✓ [Décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)
- ✓ [Décret n° 2020-394 du 2 avril 2020 modifiant le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)
- ✓ [Décret n° 2020-433 du 16 avril 2020 modifiant le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)
- ✓ [Décret n° 2020-378 du 31 mars 2020 relatif au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19](#)

#### Formation - apprentissage

- ✓ [Communiqué du Ministère du travail du 15 mars 2020](#)
- ✓ [Mise à disposition des CFA et des organismes de formation d'outils et de contenus pédagogiques à distance permettant de garantir la continuité de l'activité de formation](#)
- ✓ [Questions-réponses apprentissage](#)
- ✓ [Questions-réponses formation professionnelle](#)
- ✓ [Questions-réponses CPF](#)
- ✓ [Questions-réponses projet de transition professionnelle](#)
- ✓ [Guide GARF, Former ses salariés pendant la pandémie](#)
- ✓ [Instruction DGEFP du 9 avril 2020 relative au renforcement du FNE-Formation dans le cadre de la crise du Covid-19](#)
- ✓ [Impact des mesures d'endiguement de la pandémie](#)
- ✓ [Communiqué - Organisation pour le passage des diplômes en apprentissage](#)
- ✓ [Convention FNE Formation](#)
- ✓ [Demande subvention FNE Formation](#)
- ✓ [Questions-réponses FNE-Formation](#)

#### Stagiaires

- ✓ [Convention de stage à distance](#)
- ✓ [Avenant convention de stage \(français\)](#)
- ✓ [Avenant convention de stage \(anglais\)](#)
- ✓ [Plan de continuité pédagogique](#)

#### Déplacements et fermeture des établissements recevant du public

- ✓ [Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Attestation et justificatif de déplacements professionnels](#)
- ✓ [FAQ du ministère de l'intérieur](#)
- ✓ [Décret n° 2020-264 du 17 mars 2020 portant création d'une contravention réprimant la violation des mesures destinées à prévenir et limiter les conséquences des menaces sanitaires graves sur la santé de la population](#)

#### Activité partielle

- ✓ [Code du travail : articles L5122-1 à L5122-5](#)
- ✓ [Code du travail : articles R5122-1 à R5122-26](#)
- ✓ [Code du travail : articles L.3232-1 et suivants](#)
- ✓ [Circulaire DGEFP n°2013-12 du 12 juillet 2013 relative à la mise en œuvre de l'activité partielle et documentation technique](#)
- ✓ [Arrêté du 26 août 2013 fixant les contingents annuels d'heures indemnifiables](#)

- ✓ [Arrêté du 31 mars 2020 modifiant le contingent annuel d'heures indemnisables au titre de l'activité partielle pour l'année 2020](#)
- ✓ [Décret n° 2020-325 du 25 mars 2020 relatif à l'activité partielle](#)
- ✓ [Version consolidée du décret](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-346 du 27 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle](#)
- ✓ [Décret n° 2020-435 du 16 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle](#)
- ✓ [Communiqué du Ministère du travail du 16 mars 2020](#)
- ✓ [<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/accompagnement-des-mutations-economiques/activite-partielle>](#)
- ✓ [Notice DGEFP](#)
- ✓ [Communiqué sanctions activité partielle](#)
- ✓ [Urssaf activité partielle](#)
- ✓ [Position de place couverture complémentaire](#)
- ✓ [Consigne technique couverture complémentaire](#)
- ✓ [Questions-réponses activité partielle](#)
- ✓ [Simulateur de calcul activité partielle](#)
- ✓ [Formation professionnelle des salariés en activité partielle](#)

#### Arrêt maladie

- ✓ [Décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus](#)
- ✓ [Décret n° 2020-193 du 4 mars 2020 relatif au délai de carence applicable à l'indemnité complémentaire à l'allocation journalière pour les personnes exposées au coronavirus](#)
- ✓ [Décret n° 2020-434 du 16 avril 2020 relatif à l'adaptation temporaire des délais et modalités de versement de l'indemnité complémentaire prévue à l'article L. 1226-1 du code du travail](#)
- ✓ [Décret n° 2020-459 du 21 avril 2020 modifiant le décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus](#)
- ✓ [Arrêt maladie pour salariés sans possibilité de télétravail présentant un risque élevé](#)
- ✓ [Arrêt personne à risque élevé Ameli.fr](#)
- ✓ [Fiche arrêt de travail](#)
- ✓ [Communiqué - Personnes vulnérables et salariés en arrêt pour garde d'enfant : un nouveau dispositif simple et protecteur](#)

#### CNIL

- ✓ [Mise en place télétravail](#)
- ✓ [Bonnes pratiques télétravail](#)

- ✓ [Les conseils de la CNIL pour utiliser les outils de visioconférence](#)
- ✓ [Les relations avec la CNIL pendant l'état d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Délibération n° 2020-046 du 24 avril 2020 portant avis sur un projet d'application mobile dénommée « StopCovid »](#)

#### Fonction publique

- ✓ [Questions-réponses fonction publique](#)
- ✓ [Réunions à distance des instances de dialogue social](#)

#### Employeurs inclusifs - handicap

- ✓ [Questions-réponses employeurs inclusifs](#)
- ✓ [Mesures ESS](#)
- ✓ [Questions-réponses handicap](#)
- ✓ <https://entreprise.inclusion.beta.gouv.fr/>

#### Chômage

- ✓ [Décret n° 2020-361 du 27 mars 2020 portant modification du décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 modifié relatif au régime d'assurance chômage](#)
- ✓ [Décret n° 2020-425 du 14 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421-2 du code du travail](#)
- ✓ [Arrêté du 16 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421-2 du code du travail](#)
- ✓ [Pôle emploi face à la crise sanitaire COVID-19 - Réponses aux questions des demandeurs d'emploi et des entreprises](#)
- ✓ [Communiqué Mobilisation emploi](#)
- ✓ [Questions-réponses sur l'indemnisation du chômage](#)

#### Travailleurs étrangers

- ✓ [Communiqué du Ministère de l'Intérieur](#)
- ✓ [Communiqué du Ministère du Travail sur la situation des travailleurs frontaliers](#)
- ✓ [Certificat Belgique](#)

#### Culture

- ✓ [Employeurs culturels face aux impacts de la crise de coronavirus](#)

#### Engagement contre le Covid-19

- ✓ <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>  
<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/precisions-des-modalites-selon-lesquelles-les-francais-peuvent-choisir-d-aller>
- ✓ <https://www.avocat.fr/actualites/operation-covid-19-avocats-solidaires>
- ✓ <https://www.solidaireshandicaps.fr/>

A vérifier, à rechercher par l'entreprise :

- ✓ Accords collectifs applicables à l'entreprise (temps de travail, activité partielle, chômage partiel)
- ✓ Est-ce que l'entreprise a eu recours à l'activité partielle dans les 36 derniers mois (dans l'affirmative, l'employeur doit prendre des engagements dans sa nouvelle demande d'autorisation) ?
- ✓ Accord dialogue social (pour les délais de consultation des CSE).

Nous vous transmettrons dans les meilleurs délais les nouveaux textes dès qu'ils nous seront connus.

Bon courage à tous. Prenez soin de vous et de vos proches.

**L'équipe Fidere Avocats**